

SAINT-
FELIX-DE-
LODEZEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALRépublique Française
Commune de
SAINT-FELIX-DE-LODEZ
Département de l'Hérault
Arrondissement de
Lodève

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.

Nombre de membres
En exercice : 15
Qui ont pris part : 10
Vote par procuration : 3**Présents :** Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS**Absents :** M. Éric PEROLAT ; M. Romain DESRICHARDDate de la convocation
Le 03/04/2023**Absents excusés :** M. Antonio GODOY (Procuration à Louisiane DELMAS); M. Stéphane VAN LERBERGHE (Procuration à Joseph RODRIGUEZ); Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Sophie SOUYRIS)Date d'affichage
Le 21/04/2023

N° 2023-014

Objet :Vote des taux
d'imposition

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 a été remis et explicité aux participants. En raison de la réforme fiscale des impôts locaux, le vote du taux de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires. La commune reçoit, en compensation, une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Conseil Départemental. Nous devons donc ajouter à notre propre taux, celui appliqué par le Conseil Départemental. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité d'augmenter ou de maintenir les taux communaux actuels. Il est décidé de ne rien augmenter.

Les taux sont donc votés de la manière suivante :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	13,07+21.45= 34.52%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	65,00 %
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	8.62 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 13 avril 2023.Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécourcs Citoyens » accessible par le site internet www.telerecourcs.fr

COMMUNE : 254 ST FELIX DE LODEZ
ARRONDISSEMENT : 34 LODEVE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC COEUR D'HERAULT

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 622 999	34,52	120,70	1 731 000	597 541	34,52	597 541
Taxe foncière non bâties (TFNB)	5 392	65,00	191,55	29 200	18 980	65	18 980
Taxe d'habitation (TH)	131 863	8,62	60,23	141 225	12 174	8,62	12 174
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	628 695	628 695		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Produit total souhaité	628 695	34,52	
Produit total de référence (total colonne 5)	628 695	65	
		8,62	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case


II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
>>>	0		161 433		0	1 709	- 317 577

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	628 695	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 154 435	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	474 260
---	---------	---	---	-----------	---	---	---------

À MONTPELLIER
 Le 08 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 LAURENT GUILLON
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 13/04/2023
 Pour la Commune

 Le Maire
 ST-FELIX DE LODEZ
 34130

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
 Reçu en préfecture le 17/04/2023
 Publié le
 ID : 034-213402548-20230413-2023-14-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	343	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	482 650	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	158 853	a. Par le conseil municipal	5 595	e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	2 237	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	141 225	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,580143
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :	Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022
	national 11	de 2023	de 2022
	départemental 12	de 2023	de 2022
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	124,65	3,95000
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	208,80	17,25000
Taxe d'habitation (TH)	22,98	73,73	13,50000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>
		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :
		15	a. National
		120,70	b. Communal
		191,55	Taux maximum :
		60,23	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
		>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale
		>>>	Taux de CFE perçue en 2022 par la commune d'agglomération. La communauté urbaine communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...		ID : 034-213402548-20230413-2023_14-DE	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	Envoité en préfecture le 17/04/2023	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	Reçu en préfecture le 17/04/2023	
		Publié le	
		Berger Levrault	
		33,10	